



Nombre de délégués
en exercice : 55

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2024

A la suite d'une convocation du mardi 17 novembre 2024, les membres du Comité syndical du Sydème se sont réunis au siège administratif sis 1 rue Jacques Callot à MORSBACH, le lundi 25 novembre 2024 à 17h sous la présidence de Monsieur Roland ROTH, Président du Sydème.

✓ **Etaient présents : 28**

Mesdames, Messieurs Roland ROTH, Philippe SCHUTZ, Germain DERUDDER, Jean-Paul HILPERT, Jean-Luc JEHIN, Grégoire LEININGER, Hubert BOURING, Durkut CAN, Bernard CLAVE, Cyrille FETIQUE, Freddy LITTY, Joël NIEDERLAENDER, Francis SCHORUNG, Jean-Jacques WURSTEISEN, Christian CLEMENT, Luc BALLASSE, Etienne HOFFERT, Gérard THIEL, Marc FRIEDRICH, Bernard PETRY, Hubert BUR, Simone RAMSAIER, Roselyne DA SOLLER, Ginette MAGRAS, Salvator FIORETTO, Pierre THIL.

- Dont représenté par son suppléant :

Monsieur Gilbert SCHUH est représenté par Madame Eliane JACQUES, Madame Sabrina HASSINGER est représentée par Gaetano CIGNA.

✓ **Excusés ayant donné procuration : 5**

Messieurs, Mesdames Jean-Claude HEHN a donné procuration à Jean-Paul HILPERT, Dominique LIMBACH a donné procuration à Roland ROTH, Jean-Paul TINNES a donné procuration à Christian CLEMENT, André DUPPRE a donné procuration à Simone RAMSAIER, Bernard COLBUS a donné procuration Philippe SCHUTZ.

✓ **Excusés : 16**

Mesdames, Messieurs, Alexandre CASSARO, Mircille CINQUALBRE, Chantal PLATTE, Jean-Luc LUTZ, Antoine FRANKE, Pascal HELFENSTEIN, Gabriel WALKOWIAK, Gabriel GLATH, Roland GLODEN, Emmanuel THIRY, Cathia HEIM, Jean-Claude HUBERT, Joël ROMANG, Serge STEBLER, François GATTI, Marc SENE.

✓ **Absents : 6**

Messieurs Guy BORN, Salvatore COSCARELLA, Pascal LAUER, Jean MEKETYN, Emmanuel SCHULLER, David SUCK.

06. RESSOURCES HUMAINES

OBJET : ADHESION PREVOYANCE CDG57 POUR LES FONCTIONNAIRES

VU l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Après avoir entendu l'exposé du Président, le Comité syndical

Délibère par :

33 voix pour,
0 voix contre,
0 abstention.

Décide

- D'inscrire chaque année les crédits au budget,
- D'adhérer à la convention de participation prévoyance proposée par le centre de gestion et dont l'assureur est ALLIANZ et le gestionnaire COLLECTEAM.
- Que la cotisation de l'agent sera calculée sur le traitement de base + NBI + le régime indemnitaire.
- D'approuver la participation financière mensuelle de la manière suivante :

➤ Rémunération brute mensuelle	➤ Participation employeur
➤ < 1 500 €	➤ 15,00 €
➤ de 1 500 € à 2 500 €	➤ 35,00 €
➤ de 2 501 € à 3 200 €	➤ 50,00 €
➤ de 3 201 € à 5 000 €	➤ 60,00 €
➤ de 5 001 € à 7 000 €	➤ 90,00 €
➤ > 7 001 €	➤ 150,00 €

- D'inscrire les crédits au budget correspondant,
- D'autoriser le Président à signer les documents qui découlent de la convention de participation ainsi que la convention d'adhésion à la mission facultative proposée par le Centre de Gestion de la Moselle.
- D'autoriser le Président du Centre de Gestion de la mise en œuvre de la présente délibération et de toutes les formalités nécessaires.

Fait à MORSBACH, le 25 novembre 2024

Roland ROTH,
Président



Certifiée exécutoire par le Directeur Général des Services, Jean-Philippe SIEBERT :
Compte tenu de la publication de la délibération, 06 DEC. 2024
Et de la transmission en Sous-Préfecture le 06 DEC. 2024